

Règlement du Jeu « Grand Jeu Concours Bain » du 03/06/2022 au 17/06/2022

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Wolf Lingerie S.A.S, dont le siège est situé 2, rue Alfred Kastler, 67610 La Wantzenau, organise sur le site www.sanscomplexe.com un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « **Grand Jeu Concours Bain** » et valable du 03-06-2022 au 17-06-2022 inclus selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

Wolf Lingerie S.A.S attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Une seule participation par personne et par foyer est autorisée (même nom, même prénom, même adresse mail).

Toute participation inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi participations ou de fraudes (Utilisation de processus automatisé).

ARTICLE 3 : DESCRIPTIONS 1 MODALITÉS DU JEU

La participation au concours est ouverte du 03/06/2022 au 17/06/2022 sur le site www.sanscomplexe.com.

Pour participer, l'internaute doit voter pour un des maillots de bain présenté et remplir le formulaire de contact.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort pour désigner les gagnants aura lieu de façon totalement aléatoire le 20-06-22. Il sera effectué parmi les participants ayant complété le formulaire électronique conformément au présent règlement et ayant voté pour un maillot de bain. Seuls les participants ayant gagné seront informés par email.

Il ne sera attribué qu'un seul gain par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail) pendant toute la durée du Jeu.

A noter que toutes coordonnées ne répondant pas aux conditions de participations visées à l'article 2 de ce règlement mèneront à l'annulation de la participation et donc du gain. Un nouveau gagnant sera alors sélectionné.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les 10 gagnants tirés au sort remporteront une Box Plage de Sans Complexe Lingerie, composé de :

- Un maillot de bain de la collection Bain Printemps-Eté 2022 (soit un maillot de bain 2 pièces composé d'un haut et d'un bas de maillot de bain, soit un maillot de bain 1-pièce).
- Une pochette maillot de bain bleue logotisée Sans Complexe Lingerie
- Une robe de plage de la collection Bain Printemps-Eté 2022, soit en noir soit en blanc

Une seule Box Plage sera offerte par gagnant.

Wolf Lingerie S.A.S contactera les gagnants directement sur l'email renseigné dans la commande dans les 7 jours maximum suivants la fin du jeu concours.

Ils auront 1 mois à partir de l'envoi du message pour communiquer à la société organisatrice leur choix de maillot de bain, leur taille, leur choix de coloris pour la robe de plage, et l'adresse postale où ils souhaitent que le lot soit envoyé. A défaut de réponse dans ce délai, il est considéré que le gagnant a renoncé à son lot. L'envoi des lots se fera dans un délai maximum d'un mois après réception des informations (choix du maillot de bain et du coloris de la robe de plage, taille(s), nom/prénom et adresse postale) par la société organisatrice du jeu.

Dans le cas où le produit choisi ne serait plus disponible dans la taille souhaitée par le gagnant et/ou dans le coloris souhaité, Wolf Lingerie S.A.S proposera au gagnant soit un autre coloris, soit un autre modèle.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Le lot ne pourra pas faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relatives à l'Informatique et aux Libertés, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition des données nominatives le concernant auprès de la Société organisatrice. Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à : Wolf Lingerie SAS, Service Client, 2 rue Alfred Kastler, 67610 La Wantzenau ; Ou par e-mail à service-client@wolf-sa.fr

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être réclamée.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

ARTICLE 9 : LITIGES

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents. Enfin, si l'une quelconque des dispositions du présent Règlement était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions du Règlement qui demeureront en vigueur.